



Webinaire de présentation des financements des actions du PRSE 4 CVL



21 mai 2024

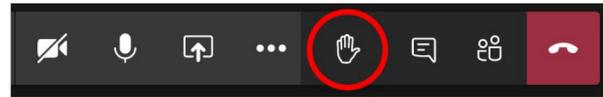
Déroulé du webinaire

14h	Introduction
14h10	Présentation de l'appel à projet ARS/DREAL 2024-2026 du PRSE 4
14h40	Session Questions / Réponses
14h50	Présentation d'autres dispositifs de financement mobilisables : État et Région
<i>10 minutes</i>	<i>Le fond Vert</i>
<i>5 minutes</i>	<i>Sensibilisation des habitants de la région Centre-Val de Loire aux enjeux des perturbateurs endocriniens</i>
<i>10 minutes</i>	<i>Lutte contre les îlots de chaleurs</i>
<i>10 minutes</i>	<i>PARASAD et EcoAntibio</i>
15h25	Conclusion

Introduction

Les règles de bienséance en visioconférence

Si vous ne parlez pas nous vous invitons à couper votre micro



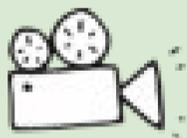
Si vous souhaitez prendre la parole ou poser une question :

- Utilisez la fonctionnalité « levez la main » de teams et les modérateurs vous donneront la parole en temps voulu.
- Utilisez le tchat et les modérateurs liront votre question à voix haute.

Nous sommes nombreux, si possible essayez de limiter votre temps de parole afin que tout le monde puisse participer



Merci !



Le webinaire est enregistré et la vidéo sera disponible sur les sites internet de l'équipe projet avec ce support



Le PRSE 4 en région Centre-Val de Loire



4 Thématiques :



Axe 1 : Sensibilisation, information, formation en santé environnement – pilote Région



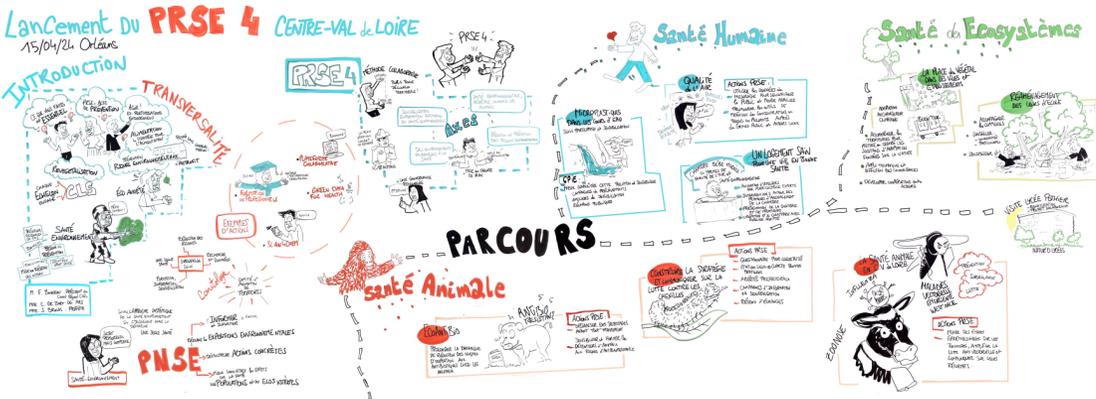
Axe 2 : Santé environnementale, végétale, animale et humaine – pilote DRAAF



Axe 3 : Réduction et prévention des risques environnementaux – pilote DREAL



Axe 4 : Des environnements favorables à la santé – pilote ARS



Signature du PRSE 4
27 décembre 2023

Évènement de lancement du PRSE 4
15 avril 2024

Réunion annuelle par axe
juin 2024

Échanges avec les porteurs sur l'état d'avancement des actions
mars - avril 2024

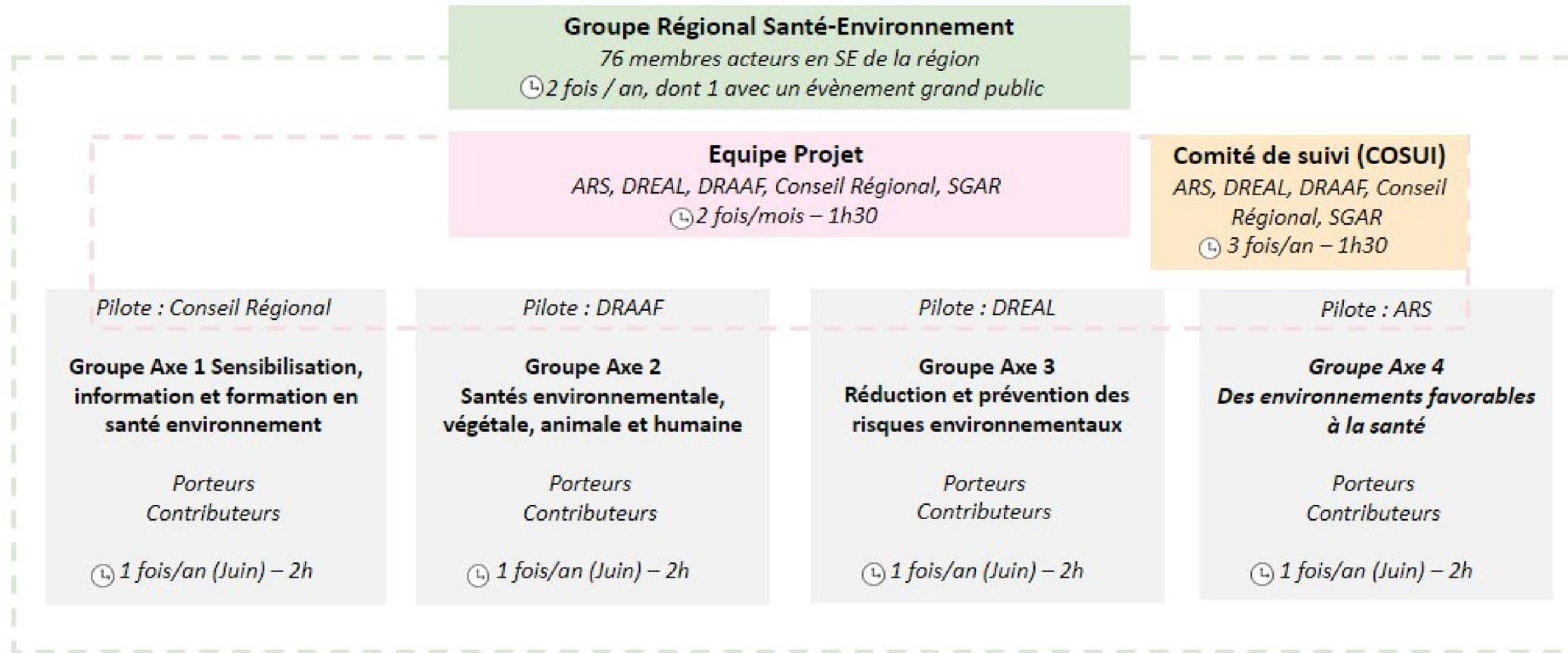


1er numéro Newsletter PRSE
mai 2024



Le PRSE 4 est un plan dynamique permettant d'intégrer de nouvelles actions et de nouveaux contributeurs tout au long de sa mise en œuvre !

La gouvernance du PRSE 4



L'équipe projet



Julie MARC

Conseil Régional
Chargée de mission éducation à l'environnement,

Pilote axe 1

julie.marc@centrevalde Loire.fr

Axelle VANDROMME

DREAL Centre-Val de Loire
Référénte Air Santé PRSE,

Pilote axe 3

axelle.vandromme@developpement-durable.gouv.fr

César GONZALEZ

Conseil Régional
Directeur mission Santé

cesar.gonzalez@centrevalde Loire.fr

Nicolas FRADIN

DRAAF Centre-Val de Loire
Chef de service alimentation,

Pilote axe 2

nicolas.fradin@agriculture.gouv.fr



Annaïg HELLEU

ARS Centre-Val de Loire
Responsable département santé environnement et déterminants de santé,

Pilote axe 4

annaig.HELLEU@ars.sante.fr

Enjeux et objectifs du webinaire

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Régional Santé-Environnement 4, l'ARS, la DREAL, la Région et la DRAAF ont organisé ce webinaire de cadrage afin de :

Comprendre les objectifs et les enjeux de l'appel à projet ARS/DREAL 2024-2026 du PRSE 4

Découvrir les autres dispositifs de financement disponibles au niveau de l'État et de la Région

Répondre aux questions des participants

- ➡ Identifier les attentes concernant les projets soumis
- ➡ Expliquer le processus de dépôt des dossiers
- ➡ Détailler les pièces à fournir et les délais à respecter

Présentation de l'appel à projet ARS/DREAL 2024-2026 du PRSE 4


PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


ars
Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire

Notice d'aide au remplissage du formulaire
Appel à projets Santé-environnement
2024-2026

Dépôt des dossiers du 22 avril 2024 au 21 juin 2024 minuit
Notification aux lauréats à partir du 1^{er} septembre 2024


PRSE 4
PLAN RÉGIONAL **santé**
environnement
Centre-Val de Loire
2024-2028

Pour une question administrative sur votre dossier, vous pouvez contacter
l'ARS Centre-Val de Loire ou la DREAL Centre-Val de Loire :

ARS : Annaig HELLEU : annaig.helleu@ars.sante.fr
DREAL : Axelle VANDROMME : axelle.vandromme@developpement-durable.gouv.fr

Objectif

Accompagner financièrement les acteurs de la région dans la mise en place de programmes d'actions cohérents avec les priorités d'actions et les enjeux du PRSE 4 :

- **Axe 1** : sensibiliser, informer et former sur la santé environnement, ainsi qu'à mieux communiquer sur le plan, ses actions et son réseau,
- **Axe 2** : aborde en particulier la thématique « Une seule santé », en travaillant sur les interactions santé végétale/animale/humaine (maladies vectorielles, plantes allergisantes, utilisation vétérinaire des antibiotiques...),
- **Axe 3** : développer des connaissances et mieux informer sur les risques environnementaux (air intérieur des bâtiments, pollens, qualité de l'eau, micropolluants...),
- **Axe 4** : recherche d'un environnement de vie plus favorable à la santé (prise en compte de « l'urbanisme favorable à la santé » par les collectivités, renaturation des villes...).

Enjeux transversaux du plan :

- Atténuer et s'adapter au changement climatique,
- Réduire les inégalités territoriales,
- Porter une attention particulière à la communication et à l'appropriation par le grand public

Priorités

L'ARS et la DREAL Centre-Val de Loire étudieront avec attention tout programme répondant notamment aux priorités suivantes :

- Former et sensibiliser les acteurs à la santé environnement
- Sensibiliser le grand public à la santé environnement
- Lutter contre les espèces dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine
- Améliorer les connaissances sur les zoonoses pour mieux les prévenir
- Protéger l'environnement des pollutions aux molécules utilisées pour la santé animale
- Mobiliser les citoyens pour réduire leur exposition aux facteurs environnementaux
- Améliorer la sécurisation de l'alimentation en eau potable et l'information des consommateurs
- Améliorer le partage de connaissances et de compétences sur les risques environnementaux
- Rendre nos lieux de vie plus favorables à la santé
- Agir en faveur de l'adaptation au changement climatique
- Développer des habitats favorables à la santé
- Promouvoir une alimentation durable

AAP ARS/DREAL 2024-2026

Bénéficiaires

Collectivités territoriales

Associations

Mutuelles

Entreprises

Établissements sanitaires ou médico-sociaux

Professionnels de santé

Taux subventionnable : 80% maximum, nécessité de disposer de co-financements

Montant des subventions : 5 000 à 25 000 €/an, possibilité de solliciter un financement pluriannuel (1, 2 ou 3 ans)

Quels attendus?

- Lien entre le projet et le plan d'actions du PRSE4
- Engagement à valoriser et communiquer sur le projet
- S'assurer que les programmes d'actions s'inscrivent en complémentarité de l'offre et des dispositifs de prévention existants (travail en réseau, portage par des acteurs locaux, inclusion dans un territoire faisant l'objet d'un CLS)
- Critères de qualité en méthodologie de projet (prise en compte du contexte local, cf. DRSE de nov 2022, investissement de la population cible dans la démarche, programmation de l'action dans le temps, définition d'indicateurs pertinents...)

Exclusions

- Financement d'infrastructures ou matériel
- Actions à destination d'élèves d'écoles primaires ou de collèges
- Actions à destination d'élèves de lycées, centres de formation des apprentis et maisons familiales rurales

Modalités de dépôt du dossier

Dates: du lundi 22 avril au vendredi 21 juin 2024

Dépôt du dossier en ligne sur **démarches simplifiées**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-ars-dreal-2024-2026-prse4-cvl>

Pièces à fournir :

- Attestation de souscription au contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques
- Budget de la structure
- Budget du projet (un budget par année 2024-2025-2026)
- Bilan financier de l'action financée en 2023 (si demande de reconduction)

Aide à la rédaction du dossier

- Les antennes de la FRAPS-IREPS peuvent apporter leur appui dans la rédaction du dossier, coordonnées consultables sur le site de la FRAPS [CONTACT - FRAPS Centre-Val de Loire](#) et dans le guide de financement

Documents guides :

- Guide de financement de l'AAP 2024-2026 (sur les sites de la DREAL et de l'ARS)
- Notice de remplissage du formulaire (sur le site démarches simplifiées)



Présentation d'autres dispositifs de financement mobilisables (Etat, Région)

Le Fonds Vert



Agir • Mobiliser • Accélérer

Le Fonds Vert - Etat

Un bouquet de mesures variées dans la continuité du fonds vert 2023, autour de 3 axes...



Performance environnementale

- **Rénovation énergétique** des bâtiments publics locaux [priorité aux établissements scolaires]
- Soutien au tri à la source et à la valorisation des **biodéchets**
- Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public



Adaptation au changement clim.

- Prévention des **inondations**
- Prévention des **incendies** de forêt et de végétation
- Prévention des **risques cycloniques**
- Appui aux collectivités de **montagne** soumises à des risques émergents
- Adaptation au **recul du trait de côte**
- **Renaturation** des villes et des villages



Amélioration du cadre vie

- Accompagnement du déploiement des **ZFE**
- Développement des **mobilités durables en zones rurales** [nouveau]
- Développement du **covoiturage**
- **Recyclage foncier**
- **Territoires d'industrie** en transition écologique [nouveau]
- Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité : les **Atlas de la biodiversité communale (ABC)**
- **Protéger et restaurer les espaces naturels**
- **Réduire les pressions sur la biodiversité** de votre territoire

... et une mesure transverse :



Appui à l'ingénierie

Le Fonds Vert - Etat



Bénéficiaires :

- Communes, intercommunalités,
- Entreprise publique locale (Sem, Spl, SemOp),
- Bailleurs sociaux

Instructeurs de l'aide: Agences de l'eau Loire Bretagne et Seine Normandie

Taux d'intervention : 80% max

Dépenses d'investissement

Ambition: financer des mesures de renaturation permettant de participer à l'adaptation des espaces urbanisés aux impacts du changement climatique, en réduisant leur vulnérabilités grâce aux solutions fondées sur la nature (végétalisation, régulation hydraulique, aménagement de parcs et jardins...)

Le Fonds Vert - Etat



Projets concernés : opérations (ou études et diagnostics préalables à celles-ci) misant sur:

- **la renaturation des sols et espaces urbains** (*ex: création, restauration, gestion écologique de parcs et jardins, végétalisation des espaces publics, projets d'agriculture urbaine favorables à la biodiversité, restauration écologique*)
- **la présence de l'eau et des milieux humides** (*ex: découverte de cours d'eau*)
- **la végétalisation des bâtiments et équipements publics** (*ex: toitures et façades végétalisées*)

Critères de hiérarchisation:

- bénéfiques recherchés en termes d'adaptation au changement climatique
- Caractérisation de la vulnérabilité urbaine et sociale du territoire
- Co-bénéfices environnementaux (biodiversité, stockage carbone, etc.) et sociaux (espaces verts accessibles, agriculture urbaine, etc.)
- Inscription dans un projet d'aménagement durable intégrateur (EcoQuartier, ACV/PVD, QPV, etc.)

➔ Maximiser l'effet levier de l'action de renaturation



Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire

Édition 2024

Volet 4 : lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Bénéficiaires :

- Collectivités et groupements de collectivités,
- Établissements publics locaux (Sem, Spl),
- Associations et fondations,
- Services publics de l'Etat, établissements publics de l'Etat, groupements d'intérêt public
- Entreprises privées

Instructeurs de l'aide: Agences de l'eau Loire Bretagne et Seine Normandie

Taux d'intervention : 80% max

Dépenses d'investissement

Ambition du volet 4 : financer des opérations locales de gestion ou d'éradication des populations d'espèces exotiques envahissantes. Ces opérations mobilisent des moyens techniques adaptés à l'espèce et au secteur concerné sans entraîner de risque pour l'environnement, la santé et la sécurité publique, par la mise en œuvre d'actions réputées efficaces au regard de l'état de l'art.

Les projets seront hiérarchisés en fonction des **listes flore et faune établies par le groupe de travail piloté par les structures co-animatrices CBNBP et CEN Centre - Val de Loire**

Le Fonds Vert - Etat



Bénéficiaires :

- Communes, intercommunalités

Instructeur de l'aide: Préfectures de département

Taux d'intervention : 80% max

Base subventionnable: jusqu'à 64 000
€/département

Dépenses de fonctionnement

Au sein de la mesure ingénierie dédiée

Soutien financier à l'ingénierie d'animation et de planification pour aider les collectivités ou leurs groupements dans :

- l'élaboration ou la finalisation de leur stratégie de transition écologique, déclinée en plan d'action
- la mise en oeuvre et le suivi de ces plans d'action
- l'émergence de projets à forte ambition environnementale

Au sein des mesures thématiques du fonds vert

Soutien financier pour les prestations d'ingénierie et d'études indispensables à la réalisation des projets financés pour les collectivités qui en ont besoin (ingénierie de projets pour faciliter / accélérer le passage à l'action)

Le Fonds Vert - Etat



Exemples d'accompagnement relevant de l'ingénierie de projet des mesures thématiques du fonds vert:

- Renaturation des villes et des villages : études préalables à la conception de projets développant des solutions fondées sur la nature (SaFN), ainsi que leur évaluation dans le temps

Contacts:

Cher: Préfecture

Eure-et-Loir: Préfecture et DDT

Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et Loiret: DDT

Comment déposer un dossier?

- **Où déposer ?** Allez sur la [page fonds vert sur Aides-territoires](https://aides-territoires.fr/fondsvert) et choisissez la mesure qui correspond à votre projet :
aides-territoires.fr/fondsvert
- Choisissez la fiche d'aide correspondant à votre projet
→ « Ingénierie » ou une mesure thématique du fonds vert
- En cliquant sur le bouton « candidater à l'aide », vous accédez alors au formulaire en ligne sur la plateforme Démarches simplifiées 
- **Avec qui échanger** en amont avant de déposer sa demande si question ? → Son préfet de département et ses équipes



Les outils disponibles

Fonds vert - Édition 2024



Présentation générale

Aides en ingénierie

Webinaires

Foire aux questions

Replays des **webinaires**
classés par thématique

Présentation générale

Accès aux

**Cahiers
d'accompagnement**
par type d'aide

Formulaires de
demande en ligne

Créé en 2023 et porté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, et leurs services publics ou privés, et contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique, le Gouvernement a décidé la pérennisation du Fonds vert à partir de 2024. Le bouquet de mesures qui composent le Fonds vert s'est enrichi en 2024 : retrouvez toutes les informations utiles sur les mesures du Fonds vert dans le [GUIDE DES DÉCIDEURS LOCAUX](#).

Les mesures du Fonds vert sont désormais ouvertes à la candidature. Pour accéder au formulaire de dépôt d'une demande d'aide Fonds vert, cliquez sur la fiche d'aide correspondant à votre projet.

Questions/réponses
classées par thématique



Sensibilisation des habitants de la région Centre-Val de Loire aux enjeux des perturbateurs endocriniens



Sensibilisation des habitants de la région Centre-Val de Loire aux enjeux des perturbateurs endocriniens – Conseil régional

Plan d'actions régional structuré autour de **3 axes** :

- Informer/Communiquer
- Connaître
- Sensibiliser pour réduire



Objectif du cadre d'intervention : **soutenir, en région Centre-Val de Loire, la mise en place de projets concrets en lien avec les actions inscrites sur l'axe 3 « Sensibiliser pour réduire » du plan d'actions régional.**

Actions à destination d'un public cible :

- Femmes enceintes, futurs parents et parents
- Tous les jeunes (primaire, secondaire et enseignement supérieur)
- Consommateurs
- Professionnels
- Collectivités

Les dépenses éligibles :

- Conception et édition d'outils de communication : flyers, applications, guides, ...),
- Frais d'ingénierie (études – dosage chimique sur un échantillon de population par exemple), diagnostics, animations...) : prestations externalisées ou frais salariaux* liés in fine à une action d'information/sensibilisation

* Le temps de travail des agents fonctionnaires et des bénévoles n'est pas éligible

Sensibilisation des habitants de la région Centre-Val de Loire aux enjeux des perturbateurs endocriniens – Conseil régional



Bénéficiaires :

- Communes, intercommunalités,
- Associations,
- Structures porteuses d'une MSP ou centre de santé, établissements de santé,
- Syndicats mixtes,
- Entreprises,
- CCAS,
- Mutuelles.



Base subventionnable entre 6 000 et 20 000 €

Taux d'intervention : 50 % maximum

=> subvention comprise entre 3 000 et 10 000 €

Pièces constitutives du dossier de demande de subvention :

- Une présentation de l'action envisagée : partenariat, méthodologie, calendrier, moyens humains et matériels alloués, lien avec le plan d'actions régional, les outils mobilisés/créés, communication prévue,
- Un budget prévisionnel de l'opération présentant les co-financements et recettes envisagées/obtenues,
- Possibilité de compléter avec tout autre document permettant de faciliter la compréhension du projet.

Sensibilisation des habitants de la région Centre-Val de Loire aux enjeux des perturbateurs endocriniens – Conseil régional

- Pour retrouver toutes les informations



<https://www.centre-valde Loire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire/sensibilisation-des-habitants-de-la-region>

- Pour déposer une demande de subvention :

<https://nosaidesenligneregion.centre-valde Loire.fr/>

formulaire 22.1 ENVIRONNEMENT – QUALITE DE L’AIR ET SANTE ENVIRONNEMENT

- **Contacts :**

- **Fabienne GERBET**

Gestionnaire administratif et financier

02.38.70.27.49 fabienne.gerbet@centrevalde Loire.fr

- **Julie MARC**

Chargée de mission

02.38.70.25.31 julie.marc@centrevalde Loire.fr

Avez – vous des questions ?



Lutte contre les îlots de chaleurs

 **AVEC LA RÉGION
ET L'EUROPE,**
Ça bouge en Centre-Val de Loire!

 Cofinancé par
l'Union Européenne

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Adaptation des espaces urbains
au changement climatique :

**Création d'îlots de fraîcheur
et amélioration du confort
thermique d'été.**

 **Faites
bouger
la région**



Lutte contre les îlots de chaleurs – Région/FEDER



Modalités communes au soutien des interventions Région/FEDER

Objectif : lutter contre les îlots de chaleur urbain et favoriser la création de microclimats permettant d'améliorer le confort thermique des habitants dans les espaces publics extérieurs.

Objets du soutien :

- Identification des îlots de chaleur sur les territoires urbains afin d'améliorer la connaissance sur ce phénomène et d'élaborer une stratégie visant à les résorber ;
- Mise en œuvre d'aménagements contribuant à améliorer le confort thermique estival dans les espaces publics, en particulier via le recours au végétal ;

Porteurs éligibles : Collectivités, leurs groupements et leurs délégataires

Modalités :

- Recours à un paysagiste + mobilisation d'un **outil d'aide à la décision** permettant de **mesurer l'impact du projet sur le confort thermique**
- Les espèces locales et le recours à la marque « Végétal local » sont à privilégier
- Les espèces exotiques envahissantes sont proscrites.

Dépenses éligibles

Ingénierie stratégique :

Élaboration d'une stratégie/plan d'actions de lutte contre les îlots de chaleur au sein des espaces urbanisés (échelle a minima communale).

Ingénierie opérationnelle

L'ingénierie pour la conception et l'évaluation des aménagements prévus pour améliorer le confort thermique.

L'animation externalisée liée à la co-construction des projets en lien avec les usagers et les gestionnaires (exemple : végétalisation de cours d'école, chantiers participatifs de plantation).

Aménagements

Rafrachissement de l'espace public (places, cours d'établissements scolaire...) et la lutte contre les îlots de chaleur : acquisition du foncier, suppression des revêtements imperméables reconstitution du sol, aménagement et végétalisation favorisant l'ombrage et le rafraîchissement adaptation des espaces verts existants, intégration de milieux humides, dispositifs d'ombrage

Dépenses inéligibles : abattages d'arbres, plantations hors-sol, aménagements/installations de fontaines, miroirs d'eau, brumisateurs, travaux effectués en région

AMI FEDER : du 5 décembre 2023 au 20 juillet 2024

Durée maximale de l'opération : **3 ans**

Dépenses engagées à compter du 01/01/2021

Enveloppe FEDER réservée à cet AMI : 4 000 000€

Taux maximum FEDER : 60% du coût total éligible

Minimum de l'aide FEDER : 25 000€ par site

1 adresse mail générique pour l'envoi des dossiers et les questions : ami_ilotsdefraicheur@centrevaldeloire.fr

1 formulaire à compléter par la maîtrise d'ouvrage (infos générales du projet + collecte des indicateurs liés à la grille de sélection) + **des pièces à joindre**

Plus d'infos : [AMI FEDER Lutte contre les îlots de chaleur](#)

Création d'îlots de fraîcheur et confort thermique d'été dans le cadre des CRST

Financement régional :

subvention minimale : 3000€

- **Ingénierie stratégique – taux 80% max**
- **Animation externalisée – taux de 50%**
- **Aménagements – Taux de 40% max :** équipements et ingénierie de conception

Mobilisation : au fil de l'eau.

Plus d'infos : [Cadre de référence des CRST](#)



PARSADA & EcoAntibio



**LES ANTIBIOS,
COMME IL FAUT, QUAND IL FAUT.**

Depuis 2011, nous avons réussi à diminuer de 52 %
l'exposition de nos animaux aux antibiotiques.

écoantibio
Réduire l'utilisation des antibiotiques vétérinaires

PARSADA – Ecophyto 2030

Stratégie Ecophyto 2030 publiée le 06 mai 2024

- Articulation autour de 5 axes stratégiques

- Financements :

- 41 M€ sur les dispositifs Ecophyto « classiques » (dont fermes DEPHY / Groupe 30 000), via les Agences de l'Eau

- 250 M€ de la planification écologique, dont PARSADA (national) et 8 à 9 M€ à la main de région (DRAAF) pour financer des projets territorialisés

- 300 M€ au titre de France 2030, pour financer de la recherche innovation (national)

Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA)

Objectifs

- Anticiper les retraits européens de substances actives phytopharmaceutiques utilisées par des agriculteur ;
- Développer des alternatives pour protéger les cultures tout en préservant la santé et l'environnement.

Phases du Plan

- 1. Identification des Usages** : Déterminer les usages sous tension et alternatives envisageables.
- 2. Diagnostic 360°** : Analyser les connaissances et méthodes alternatives & Construire une stratégie d'action.
- 3. Mise en Œuvre** : Déployer les plans d'action pluriannuels.

Gouvernance

- Comité interfilières et task forces filières.
- Budget : 146 millions d'euros dès 2024.

Informations complémentaires via ce lien :

<https://agriculture.gouv.fr/plan-daction-strategique-pour-lanticipation-du-potentiel-retrait-europeen-des-substances-actives-et>

PARSADA – Ecophyto 2030

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Investir pour élargir la palette des solutions mises à disposition des agriculteurs et développer les alternatives aux produits phytopharmaceutiques »

Objectifs

- Recueillir des propositions d'actions et de projets pour la recherche, le développement, et le déploiement s'inscrivant dans les plans d'actions élaborés dans le cadre du PARSADA ;
- Identifier des propositions pour le développement de nouvelles solutions de régulation et de contrôle des bioagresseurs et des adventices dans les cultures végétales.

Démarche

- Collaborer avec les acteurs de la recherche, les filières de production, les firmes phytopharmaceutiques, les équipementiers, et les conseillers agricoles.
- Assurer les meilleures conditions pour le déploiement des alternatives.



Candidatez à l'AMI en lien avec le plan PARSADA : ecophyto2030@agriculture.gouv.fr

EcoAntibio

Le [plan Écoantibio 3 \(2023-2028\)](#), piloté par la [Direction Générale de l'Alimentation](#), vise à prolonger la dynamique de réduction des niveaux d'exposition aux antibiotiques chez les animaux. Ce plan s'inscrit dans une approche « Une seule santé », considérant l'interconnexion entre la santé humaine, animale et environnementale.

Objectif

Limiter l'émergence et la diffusion de résistances aux antibiotique tout en prenant en compte les risques associés.

[Appel à projet National Ecoantibio lancé le 15 avril 2024 et ouvert jusqu'au 14 juin 2024](#)

Objectifs

- Maintenir la dynamique de réduction des niveaux d'exposition actuels aux antibiotiques pour chacune des filières d'animaux de rente, ainsi qu'un objectif spécifique de réduction de l'exposition aux antibiotiques pour les animaux de compagnie de 15% au cours des 5 prochaines années
- Préserver l'arsenal thérapeutique chez les animaux
- Renforcer la prévention des maladies induisant un recours aux antimicrobiens et antiparasitaires
- Mieux connaître la résistance aux antimicrobiens et antiparasitaires
- Susciter l'engagement des filières, des professionnels et des citoyens sur l'antibiorésistance

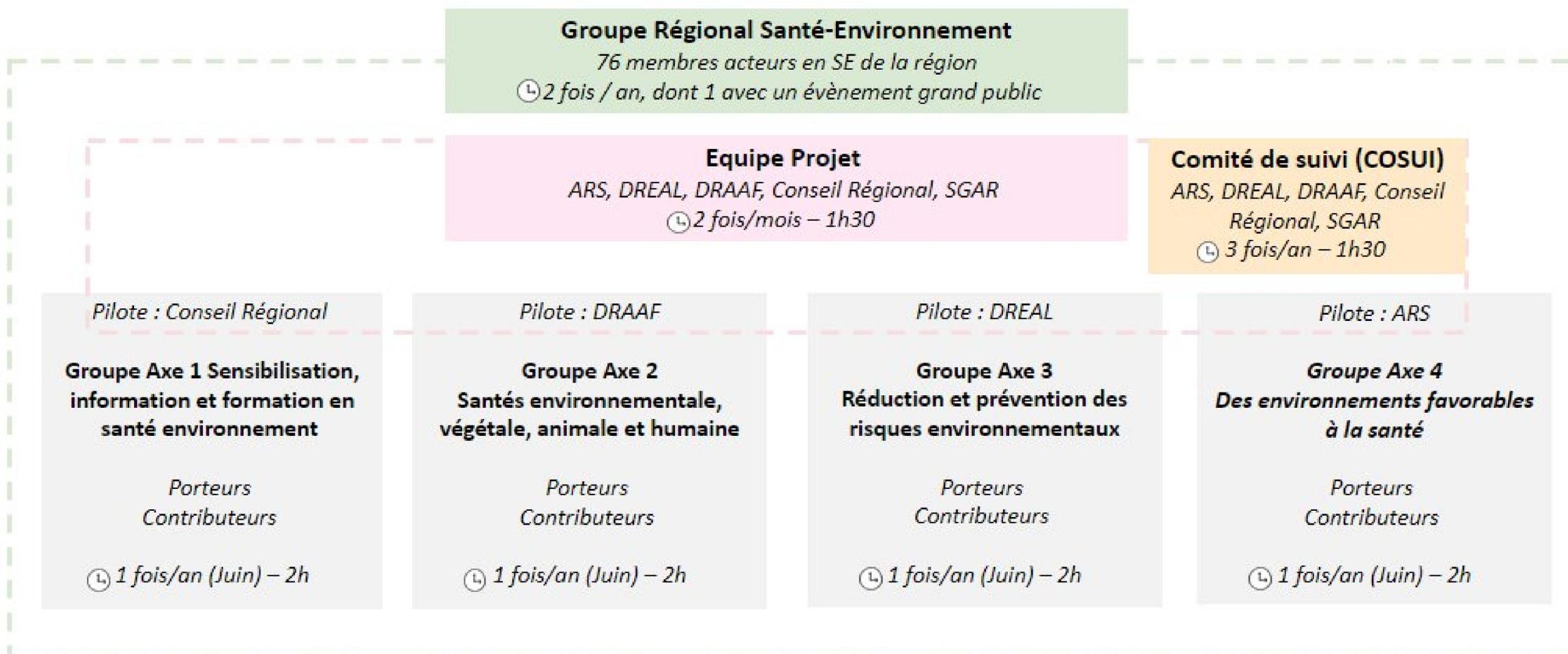
- Financement de projet de recherches/développement et d'échange de connaissance/action d'information
- Budget : 2 millions d'euros dès 2024, pour des projets entre 5000 et 300 000 €



Avez – vous des questions ?

Conclusion

Vous souhaitez nous contacter ?



L'équipe projet



Julie MARC

Conseil Régional
Chargée de mission éducation à l'environnement,

Pilote axe 1

julie.marc@centrevalde Loire.fr

Axelle VANDROMME

DREAL Centre-Val de Loire
Référénte Air Santé PRSE,

Pilote axe 3

axelle.vandromme@developpement-durable.gouv.fr

César GONZALEZ

Conseil Régional
Directeur mission Santé

cesar.gonzalez@centrevalde Loire.fr

Nicolas FRADIN

DRAAF Centre-Val de Loire
Chef de service alimentation,

Pilote axe 2

nicolas.fradin@agriculture.gouv.fr



Annaïg HELLEU

ARS Centre-Val de Loire
Responsable département santé environnement et déterminants de santé,

Pilote axe 4

annaig.HELLEU@ars.sante.fr



Merci pour votre attention

Avez-vous des questions?